

Gestion des risques au Malawi

Rappel

L'Autorité chargée des recettes fiscales au Malawi (MRA) est un organisme semi autonome créé en février 2000 et responsable de l'évaluation, de la perception et de la comptabilité des recettes fiscales mais aussi de la protection des frontières. Le service des douanes et accises est l'un des services de la MRA ; l'autre service assuré par la MRA concerne la fiscalité intérieure.

En 2005, l'OMD a réalisé une *Étude de diagnostic de Phase 1* de la MRA. Au terme de cette étude de diagnostic, la MRA a adopté les instruments et normes douaniers nécessaires. Il s'agissait notamment d'aller vers une approche ciblée des contrôles et non pas vers une vérification de tous les envois, de tous les moyens de transport et de toutes les personnes franchissant les frontières.

Description du projet

Pour passer de l'énoncé des principes à la mise en œuvre proprement dite, il a fallu regrouper, organiser et analyser les données sur les négociants à partir des sources disponibles, mais aussi élaborer les profils susceptibles d'être utilisés aux fins du ciblage des envois et pour une plus grande facilitation des échanges.

Pour développer les capacités de l'équipe, les fonctionnaires de la douane de la MRA ont travaillé avec les experts du Secrétariat de l'OMD en matière de gestion des risques. Ces fonctionnaires ont ensuite suivi des cours de sensibilisation destinée à accroître leur compréhension de la gestion des risques. Ces cours s'adressaient à l'ensemble du personnel de la douane de la MRA.

Progrès

Les résultats obtenus grâce aux efforts permanents de l'OMD en matière de renforcement des capacités sont les suivants :

- Création de politiques et de ressources pour la gestion des risques dans le cadre du plan stratégique de l'Administration des douanes de la MRA
- Mise en place d'un plan de communication organisationnel sur la gestion des risques
- Lancement d'un Comité directeur chargé de la gestion des risques (qui supervise les rapports sur les principaux risques affectant la douane, au moyen de tendances et de modèles économiques)
- Mise en place d'une Unité de gestion des risques
- Facilitation pour l'Unité de l'accès aux données provenant du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN), du département de lutte contre la fraude, de l'Unité chargée du contrôle a posteriori, du Centre de traitement centralisé des déclarations et des enquêtes fiscales
- La MRA signale l'obtention des avantages suivants "plus grande facilitation des échanges, meilleur ciblage, meilleure affectation des ressources, meilleure prise de décision, coûts moindres pour les transactions, plus grande efficacité de la douane et augmentation des recettes."